



AGENCE DE GESTION LOCATIVE & CONCIERGERIE

La liste des équipements

PIÈCE PAR PIÈCE · ÉDITION 2026

Ce que l'on attend d'une maison mise en location, pièce par pièce : le socle prévu par la loi, le confort qui fait les bons séjours, les obligations de sécurité, et ce qu'il vaut mieux ranger avant le premier voyageur. Document d'information remis avec le mandat de gestion locative.

PROPRIÉTÉ

MAISON			
COMMUNE		LE	

LE MANDATAIRE

MC CONCIERGERIE

SASU au capital de 1 000 € · Siège : 1 Chemin du Chouan, Le Mas du Chouan, 13119 Saint-Savournin
RCS Marseille B 102 090 156 · SIRET 102 090 156 00013 · APE 6831Z · TVA FR 61 102 090 156
Carte professionnelle Gestion & Transaction CPI 1310 2026 000 000 054 — CCI Aix-Marseille-Provence
Garantie financière GALIAN-SMABTP 120 000 € (att. n° 179954) · RC professionnelle n° RCP_01_175533W
La Ciotat & le Bassin de l'Étoile, Provence · 07 61 00 13 71 · contact@mconciergerie.fr

COMMENT LIRE CETTE LISTE

Une maison ne se loue pas parce qu'elle est pleine de choses, mais parce que rien n'y manque au moment où l'on en a besoin. Cette liste sert à deux moments : la visite, où nous la parcourons ensemble pour voir ce qui est déjà là, et la préparation, où elle devient la liste des courses.

Trois niveaux

- **Le socle.** Ce que la loi exige d'un logement meublé. Sans lui, le logement n'est pas considéré comme meublé, et cela change la nature du contrat.
- **Le nécessaire.** Ce qui ne figure dans aucun texte, mais dont l'absence se retrouve dans les commentaires des voyageurs et se paie sur le prix de la nuit.
- **Ce qui distingue.** Les quelques éléments qui font qu'une maison se réserve plutôt qu'une autre, à prix comparable.

CE QUE NOUS FOURNISSEONS DE NOTRE CÔTÉ

Les produits d'entretien et les consommables courants du séjour — papier, sacs, éponges, savon, liquide vaisselle, sel, poivre, huile, café, thé — sont réapprovisionnés par MC Conciergerie entre les séjours, ainsi que le linge de lit et de bain quand il est loué au voyageur. Vous n'avez pas à les prévoir.

I

LE SOCLE PRÉVU PAR LA LOI

Décret n° 2015-981 du 31 juillet 2015, qui fixe la liste des éléments de mobilier d'un logement meublé. Cette liste est un minimum, pas un objectif.

- ☐ Literie comprenant couette ou couverture.
- ☐ Dispositif d'occultation des fenêtres dans les pièces destinées à être utilisées comme chambre à coucher.
- ☐ Plaques de cuisson.
- ☐ Four ou four à micro-ondes.
- ☐ Réfrigérateur, et congélateur ou compartiment à congélation à température maximale de – 6 °C.
- ☐ Vaisselle en nombre suffisant pour que les occupants puissent prendre les repas.
- ☐ Ustensiles de cuisine.
- ☐ Table et sièges.
- ☐ Étagères de rangement.
- ☐ Luminaires.
- ☐ Matériel d'entretien ménager adapté aux caractéristiques du logement.

II

PIÈCE PAR PIÈCE

La cuisine

C'est la pièce qui fait le plus de commentaires, dans les deux sens.

- ☐ Vaisselle complète pour le nombre de couchages annoncé, plus deux : assiettes plates, creuses et à dessert, verres à eau et à vin, tasses, couverts.
- ☐ Casseroles et poêles de trois tailles, faitout, plat à four, saladiers, planche à découper.
- ☐ Couteau de cuisine correct, économe, ouvre-boîte, tire-bouchon, ciseaux, passoire, râpe, fouet, louche, spatule.
- ☐ Bouilloire, cafetière — préciser le type — grille-pain, batteur ou mixeur plongeant.
- ☐ Lave-vaisselle lorsque le logement accueille plus de quatre personnes.
- ☐ Boîtes de conservation, film ou boîtes hermétiques, torchons.
- ☐ Poubelle fermée, et le tri tel qu'il est organisé dans la commune.

Le séjour

- ☐ Table et sièges pour le nombre de couchages annoncé, assis confortablement, pas en appoint.
- ☐ Canapé et fauteuils en bon état, housses lavables si possible.
- ☐ Téléviseur et connexion internet — le débit réel est demandé à la visite.
- ☐ Rangements fermés, et une surface libre pour travailler ou poser un ordinateur.
- ☐ Chauffage d'appoint ou ventilateurs selon la saison d'exploitation ; climatisation si elle existe.
- ☐ Jeux, livres, cartes de la région : peu, mais choisis.

Les chambres

- ☐ Un lit par couchage annoncé, matelas de moins de dix ans, protège-matelas et protège-oreiller lavables.
- ☐ Deux oreillers par personne, couette adaptée à la saison, plaid ou couverture supplémentaire.
- ☐ Occultation réelle des fenêtres : volets, stores ou rideaux doublés.
- ☐ Armoire ou penderie avec cintres, commode ou étagères, un espace pour poser une valise.
- ☐ Table de chevet et liseuse de chaque côté des lits doubles, prise accessible près du lit.
- ☐ Miroir, corbeille.

Les salles d'eau

- ☐ Porte-serviettes en nombre suffisant, patères, tapis de bain antidérapant.
- ☐ Miroir éclairé, prise à proximité, sèche-cheveux.
- ☐ Rangement pour les affaires de toilette, poubelle.
- ☐ Rideau ou paroi de douche en bon état, joints propres — c'est le premier détail photographié quand il ne l'est pas.

La buanderie et les locaux techniques

- ☐ Lave-linge accessible aux voyageurs, et sèche-linge ou étendoir et fil.
- ☐ Fer et table à repasser.
- ☐ Aspirateur, balai, serpillière, seau, pelle et balayette.
- ☐ Emplacement identifié pour les produits d'entretien, hors de portée des enfants.
- ☐ Accès et notices : tableau électrique, arrivée d'eau, chaudière, pompe de piscine, robot, filtres.

Les extérieurs

En Provence, c'est souvent ce qui décide un voyageur.

- ☐ Table et sièges d'extérieur pour tous les couchages, à l'ombre à l'heure du déjeuner.
- ☐ Transats ou bains de soleil en nombre au moins égal aux couchages lorsqu'il y a une piscine.
- ☐ Parasol, voile d'ombrage ou pergola en bon état.
- ☐ Plancha ou barbecue, avec sa housse et ses ustensiles.
- ☐ Éclairage extérieur, prise extérieure protégée.
- ☐ Arrosage automatique ou tuyau, et l'organisation de l'entretien du jardin et de la piscine.

III

LA SÉCURITÉ, ET CE QUI EST OBLIGATOIRE

- ☐ **Détecteur avertisseur autonome de fumée** installé et en état de marche, un par niveau. Son installation incombe au propriétaire, et l'assureur doit en être informé.
- ☐ **Piscine** : dispositif de sécurité normalisé — barrière, alarme, couverture ou abri — conforme et en fonctionnement, avec son attestation. Obligation issue de l'article L. 128-1 du code de la construction et de l'habitation.
- ☐ **Installations de gaz et d'électricité** en bon état d'usage ; entretien annuel de la chaudière et ramonage à jour, justificatifs fournis.
- ☐ **Trousse de premiers secours** complète et accessible, et un extincteur lorsque la configuration le justifie — ce n'est pas une obligation légale en meublé de tourisme, c'est une précaution que nous recommandons.
- ☐ **Numéros d'urgence et consignes** affichés dans la maison : nous les fournissons, plastifiés, avec le livret d'accueil.
- ☐ **Barrières d'escalier, cache-prises** lorsque la maison accueille des familles avec de jeunes enfants.

CE QUE NOUS VÉRIFIONS À CHAQUE SAISON

Le fonctionnement du détecteur de fumée, la conformité du dispositif de piscine, la validité des attestations d'entretien et la présence des consignes. Ce contrôle est compris dans les honoraires de gestion ; les mises en conformité, elles, restent à votre charge.

IV

CE QUI DISTINGUE UNE MAISON

Rien ici n'est obligatoire. Tout y est rentable.

- ☐ Un vrai bon matelas et du linge de qualité : c'est ce dont les voyageurs parlent le plus.
- ☐ Une place de stationnement identifiée, et l'accès expliqué en photos.
- ☐ De l'ombre à l'heure du déjeuner, et un point d'eau à l'extérieur.
- ☐ Un éclairage doux le soir, en plusieurs points, plutôt qu'un plafonnier.
- ☐ Une douche extérieure quand la maison a une piscine ou la mer à proximité.
- ☐ Un lit parapluie et une chaise haute rangés et propres — ou notre kit bébé, loué au voyageur.
- ☐ Un tiroir vide dans chaque chambre, et deux cintres de plus que nécessaire.

V CE QU'IL VAUT MIEUX METTRE À L'ABRI

Une maison louée n'est pas une maison ouverte. Avant le premier séjour, nous vous demandons de retirer ou de fermer à clé :

- ☐ Les papiers personnels, les factures, les doubles de clés d'autres biens.
- ☐ Les objets de valeur, les bijoux, les objets de famille, les collections.
- ☐ Les photographies personnelles, les dossiers médicaux, tout ce qui relève de votre vie privée.
- ☐ Les vêtements et effets personnels : une armoire fermée par logement suffit, à condition qu'elle soit signalée dans l'annonce et n'occupe pas un rangement annoncé au voyageur.
- ☐ Les armes, qui doivent rester sous clé dans un coffre conforme, ainsi que les munitions, rangées séparément.
- ☐ Les produits dangereux, les outils, les échelles.
- ☐ Le vin et les bouteilles auxquels vous tenez.

UN LOCAL PRIVATIF

Vous pouvez conserver une pièce, un placard ou une remise fermée à votre usage. Il est alors mentionné au mandat et à l'annonce : le voyageur doit savoir ce qu'il loue. Cette pièce n'entre pas dans la surface annoncée et n'est pas entretenue entre les séjours.

VI

LES CLÉS ET LES ACCÈS

- ☐ Deux jeux de clés complets remis en main propre : un pour l'accueil des voyageurs, un pour les interventions.
- ☐ Les télécommandes de portail et de garage, avec leurs piles neuves.
- ☐ Les codes d'alarme, de portail, de box internet et de coffre, remis par écrit et conservés chiffrés.
- ☐ Le badge ou la carte d'accès des parties communes, s'il y a lieu.
- ☐ L'emplacement du compteur, de la vanne d'arrêt d'eau et du tableau électrique, montrés sur place.

Votre propriété, notre priorité.

MC CONCIERGERIE — SASU AU CAPITAL DE 1 000 € · RCS MARSEILLE B 102 090 156

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 1310 2026 000 000 054 — CCI AIX-MARSEILLE-PROVENCE

GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN-SMABTP 120 000 € · MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION : MEDIMMOCONSO

LA CIOTAT & LE BASSIN DE L'ÉTOILE, PROVENCE · 07 61 00 13 71 · CONTACT@MCCONCIERGERIE.FR